

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2023

Accusé de réception en préfecture 004-240400440-20230321-42-2023-DE Date de réception préfecture : 27/03/2023

Délibération n°2023-42

Thème: JEUNESSE ET SOCIAL 3

Objet : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre d'un

appel à projets pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents

L'an deux mille vingt-trois le vingt et un du mois de mars, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 15 mars 2023 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice: 27 Membres présents: 22 Pouvoirs: 5 Suffrages exprimés: 27

### Étaient présents :

Gilbert BOYER; David GEHANT; Sylvie SAMBAIN; Michel CHAPUIS; Thomas CHERBAKOW; Caroline MASPER; Karima COEURET; Emmanuel LUTHRINGER; Aurélie ANNEQUIN; Odile CHENEVEZ; Rémi DUTHOIT; Camille FELLER; François PREVOST; Céline MOSTEIRO; Robert USSEGLIO; Christophe LOPEZ; Didier DERUPTY; Maryse BLANC; Christian CHIAPELLA; Patricia PAUL; Marc DINI; Philippe VUILQUE.

### Étaient représentés :

Mme Sandrine LEBRE donne procuration à Mme Caroline MASPER M. Michel DALMASSO donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW Mme Danièle KLINGLER donne procuration à M. Rémi DUTHOIT Mme Nadine CURNIER donne procuration à Mme Camille FELLER M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Gilbert BOYER

# Absents excusés :

Sandrine LEBRE, Michel DALMASSO, Danièle KLINGLER, Nadine CURNIER, Stéphane DERRIVES.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

13 communes sont donc représentées.

Délibération n°2023-42 page 1 sur 2

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et en particulier son article relatif aux compétences communautaires en matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire n°124-2018 en date du 222- de la réception en préfecture à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale d'Intérêt communautaire », intégrant au titre de la politique des services aux publics, le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP);

ATTENDU que le référentiel des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) prévoit qu'une formation « Développer sa capacité d'écoute » en LAEP est nécessaire quel que soit le parcours professionnel ou personnel de la personne accueillante »;

VU l'appel à projet « petite enfance » de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF);

La communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure souhaite répondre à cet appel à projet suivant le plan de financement ci-dessous :

CHARGES	Montant en €	PRODUITS	Montant en €
61 Services extérieurs	2 369,00	744 Commune (s) / Epci	574,00
62Autres services extérieurs	500,00	745 Subventions CAF	2295,00
TOTAL	2869,00	TOTAL	2869,00

#### Ceci exposé,

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver le plan de financement de l'opération ci-dessus exposé;
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales les subventions nécessaires au montage de l'opération, dans le respect de l'enveloppe globale de 2869,00 €;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 27 CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

**David GEHANT** 

Acte publié le :

2 7 MARS 2023